

Article 111-2 et 111-3 du CP

Par **ValBocquet**, le 10/01/2017 à 17:37

Bonsoir à tous,

Je dois commenter l'article 111-2 et 111-3 du code pénal dans un seul et même commentaire.
J'ai pensé à ce plan :

I : le principe de légalité des délits et des peines

A : non rétroactivité de la loi pénale

B : comportement et peine prévus par les textes

II : les exceptions au principe

A : les contraventions : pouvoir réglementaire

B : la non rétroactivité n'est pas toujours appliquée

Qu'en dites-vous ? En problématique, je voyais quelque chose comme : "Quels sont les principes fondamentaux du droit pénal et leurs exceptions ?"

Merci